

FLASH INFO

Le 25/11/2022

23

Expéditeur	Pôle Assistance Caisses	Contributeurs	Pôle Mise en Marché et Distribution
Destinataires	CE : RBO, RA, RGP, RMPP, RRC BPCE : F. AMBLARD-LAROLPHIE, J. CHRISTEL, A. GERBAULET, A. LEFEBVRE, I. D'AINVAL, T. MARTIN, B. LE BRESTEC, E. BOSSE BGC : Y. KHRAICHE, C. TURIOT EVD: CONFORMITE	Copies	CNP Assurances : BU BPCE, RC BPCE, VIE DIS-MOI BPCE Vie : CERC, Offre et Accompagnement Ecureuil Vie Développement

ALIZE VISION

Commercialisation – du 1^{er} décembre 2022 au 4 juillet 2023 inclus

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après, la fiche technique du support financier temporaire en unités de compte **Alizé Vision** dont la commercialisation se déroulera **du 1^{er} décembre 2022 au 4 juillet 2023 inclus sous réserve d'enveloppe disponible.**

Nous vous rappelons l'importance du devoir de conseil et l'obligation de remettre à votre client :

- la fiche d'information assurance vie CNP Assurances ou la Fiche d'information assurance vie BPCE Vie
- la brochure commerciale
- le DIC du support Alizé Vision
- Le double du questionnaire complémentaire de compréhension client
- Fiche 80 ans le cas échéant et vérifier que la maturité du produit correspond à l'horizon de placement de la personne âgée

A remettre impérativement au client quelle que soit l'opération.
Documents disponibles dans l'Espace Assurance Vie et Prévoyance MyEAV

Votre correspondant du Pôle Assistance Caisses - Ecureuil Vie Développement reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire relatif aux dispositions applicables à l'offre CNP Assurances.

Les demandes d'informations relatives aux dispositions applicables à l'offre BPCE Vie doivent être adressées à la BAL CERC-relation-clients@natixis.com

Bien cordialement,
Département Dynamique Commerciale

**Ecureuil Vie**
CAISSE D'ÉPARGNE

La saisie des opérations dans **PUMA** est impérative.

En cas d'indisponibilité momentanée :

- Possibilité de saisir rétroactivement l'opération à J+4 pour l'adhésion par transfert, le versement libre (Nuances Plus, Nuances Privilège, et Nuances Capi) et l'arbitrage (Nuances Plus et Nuances Privilège).

En cas d'indisponibilité prolongée au-delà de J+4 ou d'acte non développé dans PUMA :

- Utiliser **ISI** (jusqu'au 23/06/2023) : joindre la copie d'écran de l'anomalie persistante et effectuer un virement référencé au plus près de la date de signature du client (hors arbitrage)
- **Transmettre à CNP Assurances (Cf. PROCEDURE MANUELLE)**

N.B : toute demande d'opération manuelle adressée à CNP Assurances en dehors de ce cadre sera retournée en Caisse d'Epargne pour saisie dans PUMA.

Attention : sans la copie de la saisie Ecustat, l'opération sera considérée non conforme et ne sera donc pas traitée par CNP Assurances. Le Back Office doit donc la joindre impérativement.

La saisie des opérations dans **MyAssur** est impérative

En cas d'impossibilité de saisie dans MyAssur, notamment en raison de l'indisponibilité de cet outil, les opérations doivent être traitées manuellement sur WebAssur du 01/12/2022 au 23/06/2023 inclus.

Particularités des opérations SED :

Pour les opérations (arbitrages ; versements) réalisées en SED, la date de l'opération correspond à la date de signature par le client.

Les opérations signées postérieurement à la date de fin de commercialisation du support ne pourront pas aboutir et l'investissement sur le support temporaire sera impossible.

ALIZE VISION		
	CNP ASSURANCES	BPCE VIE
INFOS ESSENTIELLES	- Code ISIN : FR001400DBD5 - Date d'échéance finale : 7 juillet 2031 - Echéances anticipées possibles le 6 juillet 2026, 5 juillet 2027, 3 juillet 2028, 2 juillet 2029 et le 8 juillet 2030 - Valeur liquidative d'origine : 100 €	
PRODUITS CONCERNES	NUANCES CAPI NUANCES PLUS ET NUANCES PRIVILEGE (uniquement en Dimension Liberté et en parallèle des UC gérées dans la Gestion Sous Mandat) OCEOR HARMONIE (uniquement en Dimension Liberté) ⚠ Alizé Vision n'est pas éligible aux options des contrats cités.	MILLEVIE PREMIUM ET MILLEVIE PREMIUM 2 en Gestion libre et en parallèle de l'orientation de gestion MILLEVIE CAPI ET MILLEVIE CAPI 2 en Gestion libre et en parallèle de l'orientation de gestion MILLEVIE INFINIE ET MILLEVIE INFINIE 2 en Gestion libre et en parallèle de l'orientation de gestion
SYNTHESE EPARGNE – CONSEIL DE LA BANQUE	⚠ Vérifier que le document Synthèse Epargne – Conseil de la Banque (ou document équivalent valant conseil) a été complété, signé par le client et le conseiller et archiver l'exemplaire Caisse d'Epargne ⚠ Un exemplaire doit être remis au client. ⚠ Vérifier OBLIGATOIREMENT l'adéquation du produit avec le profil investisseur du client, à défaut le mettre en garde. ⚠ Remplir IMPERATIVEMENT le questionnaire de compréhension client, avant d'enregistrer sa demande. Si le questionnaire révèle une incompréhension du produit par le client la demande ne peut pas être enregistrée.	
MODALITES D'ACCES	PUMA du 01/12/2022 jusqu'au 04/07/2023 inclus Adhésion par transfert (Nuances Plus) hors BPCE International Arbitrage depuis (contrats en gestion libre et GSM) : - le fonds en euros du contrat, - les UC permanentes pour la gestion libre - La poche GSM Versement complémentaire Pour tous les produits concernés hors Réinvestissement suite à décès et Arrivée à échéance d'un contrat lorsque la date d'échéance du contrat source est postérieure à la date de fin de commercialisation. Mode Manuel (Utiliser ISI) du 01/12/2022 jusqu'au 23/06/2023 inclus Arbitrage dans le cadre de Nuances Capi (Cf. procédure manuelle). Océor Harmonie : les opérations ne peuvent être saisies qu'en manuel. Accès impossible depuis les cotisations régulières	MYASSUR du 01/12/2022 jusqu'au 04/07/2023 inclus Adhésion directe avec clause bénéficiaire Standard ou bénéficiaire(s) désigné(s) Versement complémentaire Arbitrage depuis : - le fonds en euros du contrat, - Ou d'un support financier temporaire en unités de compte échu - Ou d'un support financier permanent en unités de compte lorsque le contrat est en gestion libre WEBASSUR du 01/12/2022 jusqu'au 23/06/2023 inclus Adhésion avec clause bénéficiaire en rédaction libre/démembrée Adhésion et versement complémentaire pour les Personnes Protégées Majeures, les Mineurs, les Personnes Politiquement Exposées (après analyse par la sécurité financière) et dans le cadre :

ALIZE VISION		
CNP ASSURANCES		BPCE VIE
	SAISIE OBLIGATOIRE SOUS ECUSTAT Dernière saisie impérative le 27/06/2023 au soir Demande d'habilitation à Ecustat auprès de : ecustat@ecuvie.caisse-epargne.fr	- de l'Épargne Handicap - de contrat démembré - de blocages contentieux Assureur - Accès impossible depuis les versements programmés
FRAIS	- SUR COTISATIONS/VERSEMENTS : Tarification selon produit concerné - DE GESTION : Prélèvements par réduction du nombre d'unités de compte et tarification selon produit - D'ARBITRAGE : prélevés sur le montant arbitré et selon les conditions de chaque produit.	
	Possibilité de minorer le taux de frais jusqu'à 0% si : Réinvestissement à 100% sur des supports UC quel que soit le support désinvesti	 Pour la gamme MILLEVIE : Un arbitrage gratuit par année glissante puis 0,5 % du montant arbitré. Pour la gamme MILLEVIE 2 : les arbitrages vers les UC sont gratuits.
CONDITIONS DE SORTIE	Pendant la période de commercialisation, soit jusqu'au 4 juillet 2023 : - Renonciation à l'adhésion par transfert - Rachat total - Décès.	Pendant la période de commercialisation, soit jusqu'au 4 juillet 2023 : - Renonciation, - Rachat partiel ou total - Arbitrage - Décès
	- Entre la fin de la période de commercialisation et jusqu'à l'échéance de la formule, soit du 5 juillet 2023 au 5 juillet 2026 ou alors au 4 juillet 2027 ou alors au 2 juillet 2028 ou alors au 1^{er} juillet 2029 ou alors au 7 juillet 2030 ou alors au 6 juillet 2031 - Renonciation (à l'adhésion par transfert pour l'offre CNP Assurances) - Rachat partiel ou total - Arbitrage - Décès Avant le 7 juillet 2031 : La valeur de la part sera celle en vigueur sur le marché secondaire.	
	A l'échéance finale le 7 juillet 2031 ou à la date d'échéance anticipée possible : A la date de remboursement de l'obligation, la valeur de rachat acquise sur le support en unités de compte est automatiquement arbitrée sans frais supplémentaires par CNP Assurances sur un support en unités de compte de type monétaire présent au contrat, sauf indication contraire de l'adhérent.	A l'échéance finale le 7 juillet 2031 ou à la date d'échéance anticipée possible : Après information de l'adhérent, la valeur de rachat du support financier sera arbitrée automatiquement (sans frais d'arbitrage) par BPCE Vie vers un autre support financier en unités de compte éligible au contrat.
GARANTIE	En cas de décès : Alizé Vision ne bénéficie pas de la garantie plancher en cas de décès prévue dans les contrats Nuances Plus, Nuances Privilège, Océor Harmonie.	En cas de décès : Alizé Vision bénéficie de la garantie plancher prévue dans les contrats MILLEVIE Premium et Millevie Premium 2, MILLEVIE Infinie et Millevie Infinie 2
DOCUMENTS CONTRACTUELS	A remettre impérativement : la Fiche d'information assurance vie CNP Assurances,	A remettre impérativement : - la Fiche d'information assurance vie BPCE Vie - la Brochure commerciale,

ALIZE VISION		
CNP ASSURANCES		BPCE VIE
ET REGLEMENTAIRES	- la brochure commerciale, - le DIC du support Alizé Vision Le double du questionnaire complémentaire de compréhension client - Fiche 80 ans le cas échéant et vérifier que la maturité du produit correspond à l'horizon de placement de la personne âgée	- le DIC du support Alizé Vision Le double du questionnaire complémentaire de compréhension client - Fiche 80 ans le cas échéant et vérifier que la maturité du produit correspond à l'horizon de placement de la personne âgée
	Ces documents sont disponibles dans l'Espace Internet Assurance Vie et Prévoyance (MyEAV). Le Document d'Informations Clé (DIC), présentant les informations essentielles du support Alizé Vision est disponible auprès de la Caisse d'Epargne, de Natixis (30 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris) et sur les sites : https://www.caisse-epargne.fr/documents-informations-cles-investisseur et www.priips-bpce-vie.com A la demande du client : Le Prospectus de Base est disponible sur www.amf-france.org	